

Négociations Annuelles Salaires 17 janvier 2012

Les revendications de la CGT :

Les salariés, producteurs des richesses expriment leur mécontentement et leur refus de payer la crise de la dette publique dont ils ne sont nullement responsables. Les plans d'austérité du président Sarkozy pour sauvegarder les taux de profits du capital financier, impose, avec le diktat de leurs agences de notations et du Pacte européen, des sacrifices qui frappent les salariés par le gel des salaires et taxation du pouvoir d'achat des populations, pour payer une dette fiscale et sociale du capital qui ne fait que creuser la dette et vivre sur le pays avec le pactole. Cette politique se paie aussi en baisse de taux de croissance, en perte d'emploi et de compétence, à commencer dans la métallurgie avec des licenciements pour délocalisation, le chômage partiel sur fond de mise en cause de la protection sociale.

Si l'on veut s'attaquer aux causes de la crise pour en sortir, il n'est pas d'autre voie que la relance de l'économie menacée de récession par le partage des richesses, fruit du travail, le pouvoir d'achat. La priorité doit être mise dans l'investissement humain et matériel, le moratoire sur les licenciements pour les profits pour stopper les délocalisations, la reconnaissance des qualifications des métiers de la métallurgie dans des grilles de salaires, permettant un réel déroulement de carrière. On est loin du compte et à la traîne dans le Cher.

Pour la relance, la CGT est pour aller vers un SMIC à 1 700 euros. Les statistiques montrent que 55% des conventions collectives du secteur privé sont illicites avec des bas de grilles au dessous du SMIC, compte tenu des 2 dernières augmentations du SMIC.

Les métallurgistes du Cher veulent une prise en compte du SMIC compte tenu de l'inflation projetée en 2012.

Salaires :

GRE :

- Une grille des salaires qui démarre effectivement au SMIC (hors primes).
- Fusion des coefficients 140 et 145 dans le coefficient 155 pour le salarié sans qualification et aller vers un début de grille au SMIC. Le passage au coefficient 170 après 6 mois.
- Augmentation de la GRE pour tous de 6%, un taux obtenu dans le Cher en 2011. L'augmentation prend en compte l'inflation, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la reconnaissance des qualifications, le déroulement de carrière notamment par la VAE, une formation réellement qualifiante pour les hommes dans les métiers de la métallurgie.
- Dans la perspective de la négociation de branche pour une grille unique de l'ouvrier au cadre avec 7 niveaux et 2 échelons par niveau. Contre l'écrasement de la grille vers le bas avec une échelle des salaires de 1 à 4 : aller vers une échelle de 1 à 5 avec des écarts de qualifications entre les coefficients. Le doublement garanti du salaire sur toute une carrière avec changement minimum de coefficient tous les 4 ans.

Valeur du Point :

- Fixée à 7 Euros.

Prime d'ancienneté :

- Calculée sur le salaire réel comme cela est pratiqué dans le Cher, 1 % par année jusqu'à la fin de carrière prenant en compte les années effectuées dans les entreprises de la profession.

Prime de Panier :

- Versée aux travailleurs effectuant au moins 3 h de travail entre 21 h et 6 h ou ayant effectué 7 h de jour prolongeant au moins 1h après 21h.
- Son montant égal à 1 h 30 du SMIC quelle que soit la qualification du salarié.

Temps de Pause :

- 0 h 30 pour le travail posté, non inclus dans le calcul du SMIC.

Conditions de travail :

- Reconnaissance de la pénibilité permettant à ceux qui le souhaitent de partir en retraite à 55 ans pour avoir travaillé sur chaîne, travail posté, travaux pénibles.
- Permettre à ceux qui ont effectué 37,5 ans de versement de partir en retraite pleine et entière.
- Permettre à ceux qui sont exposés à des produits toxiques (amiante, éther de glycol...) de partir à 50 ans.
- Mise en place d'un dispositif de départ anticipé à la retraite avec un principe un départ une embauche de jeune en CDI.

Aide au transport :

- Financement des cartes d'abonnement transports en commun.
- Aide au transport par voiture aux frais réels.
- Prime de transport sur l'aller-retour.

-0-0-0-0-0-

-0-0-0-

-0-

Négociations Annuelles Salaires 17 janvier 2012

Les revendications de la CGT :

Les salariés, producteurs des richesses expriment leur mécontentement et leur refus de payer la crise de la dette publique dont ils ne sont nullement responsables. Les plans d'austérité du président Sarkozy pour sauvegarder les taux de profits du capital financier, impose, avec le diktat de leurs agences de notations et du Pacte européen, des sacrifices qui frappent les salariés par le gel des salaires et taxation du pouvoir d'achat des populations, pour payer une dette fiscale et sociale du capital qui ne fait que creuser la dette et vivre sur le pays avec le pactole. Cette politique se paie aussi en baisse de taux de croissance, en perte d'emploi et de compétence, à commencer dans la métallurgie avec des licenciements pour délocalisation, le chômage partiel sur fond de mise en cause de la protection sociale.

Si l'on veut s'attaquer aux causes de la crise pour en sortir, il n'est pas d'autre voie que la relance de l'économie menacée de récession par le partage des richesses, fruit du travail, le pouvoir d'achat. La priorité doit être mise dans l'investissement humain et matériel, le moratoire sur les licenciements pour les profits pour stopper les délocalisations, la reconnaissance des qualifications des métiers de la métallurgie dans des grilles de salaires, permettant un réel déroulement de carrière. On est loin du compte et à la traîne dans le Cher.

Pour la relance, la CGT est pour aller vers un SMIC à 1 700 euros. Les statistiques montrent que 55% des conventions collectives du secteur privé sont illicites avec des bas de grilles au dessous du SMIC, compte tenu des 2 dernières augmentations du SMIC.

Les métallurgistes du Cher veulent une prise en compte du SMIC compte tenu de l'inflation projetée en 2012.

Salaires :

GRE :

- Une grille des salaires qui démarre effectivement au SMIC (hors primes).
- Fusion des coefficients 140 et 145 dans le coefficient 155 pour le salarié sans qualification et aller vers un début de grille au SMIC. Le passage au coefficient 170 après 6 mois.
- Augmentation de la GRE pour tous de 6%, un taux obtenu dans le Cher en 2011. L'augmentation prend en compte l'inflation, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la reconnaissance des qualifications, le déroulement de carrière notamment par la VAE, une formation réellement qualifiante pour les hommes dans les métiers de la métallurgie.
- Dans la perspective de la négociation de branche pour une grille unique de l'ouvrier au cadre avec 7 niveaux et 2 échelons par niveau. Contre l'écrasement de la grille vers le bas avec une échelle des salaires de 1 à 4 : aller vers une échelle de 1 à 5 avec des écarts de qualifications entre les coefficients. Le doublement garanti du salaire sur toute une carrière avec changement minimum de coefficient tous les 4 ans.

Valeur du Point :

- Fixée à 7 Euros.

Prime d'ancienneté :

- Calculée sur le salaire réel comme cela est pratiqué dans le Cher, 1 % par année jusqu'à la fin de carrière prenant en compte les années effectuées dans les entreprises de la profession.

Prime de Panier :

- Versée aux travailleurs effectuant au moins 3 h de travail entre 21 h et 6 h ou ayant effectué 7 h de jour prolongeant au moins 1h après 21h.
- Son montant égal à 1 h 30 du SMIC quelle que soit la qualification du salarié.

Temps de Pause :

- 0 h 30 pour le travail posté, non inclus dans le calcul du SMIC.

Conditions de travail :

- Reconnaissance de la pénibilité permettant à ceux qui le souhaitent de partir en retraite à 55 ans pour avoir travaillé sur chaîne, travail posté, travaux pénibles.
- Permettre à ceux qui ont effectué 37,5 ans de versement de partir en retraite pleine et entière.
- Permettre à ceux qui sont exposés à des produits toxiques (amiante, éther de glycol...) de partir à 50 ans.
- Mise en place d'un dispositif de départ anticipé à la retraite avec un principe un départ une embauche de jeune en CDI.

Aide au transport :

- Financement des cartes d'abonnement transports en commun.
- Aide au transport par voiture aux frais réels.
- Prime de transport sur l'aller-retour.

-0-0-0-0-0-

-0-0-0-

-0-

Négociations Annuelles Salaires 17 janvier 2012

Les revendications de la CGT :

Les salariés, producteurs des richesses expriment leur mécontentement et leur refus de payer la crise de la dette publique dont ils ne sont nullement responsables. Les plans d'austérité du président Sarkozy pour sauvegarder les taux de profits du capital financier, impose, avec le diktat de leurs agences de notations et du Pacte européen, des sacrifices qui frappent les salariés par le gel des salaires et taxation du pouvoir d'achat des populations, pour payer une dette fiscale et sociale du capital qui ne fait que creuser la dette et vivre sur le pays avec le pactole. Cette politique se paie aussi en baisse de taux de croissance, en perte d'emploi et de compétence, à commencer dans la métallurgie avec des licenciements pour délocalisation, le chômage partiel sur fond de mise en cause de la protection sociale.

Si l'on veut s'attaquer aux causes de la crise pour en sortir, il n'est pas d'autre voie que la relance de l'économie menacée de récession par le partage des richesses, fruit du travail, le pouvoir d'achat. La priorité doit être mise dans l'investissement humain et matériel, le moratoire sur les licenciements pour les profits pour stopper les délocalisations, la reconnaissance des qualifications des métiers de la métallurgie dans des grilles de salaires, permettant un réel déroulement de carrière. On est loin du compte et à la traîne dans le Cher.

Pour la relance, la CGT est pour aller vers un SMIC à 1 700 euros. Les statistiques montrent que 55% des conventions collectives du secteur privé sont illicites avec des bas de grilles au dessous du SMIC, compte tenu des 2 dernières augmentations du SMIC.

Les métallurgistes du Cher veulent une prise en compte du SMIC compte tenu de l'inflation projetée en 2012.

Salaires :

GRE :

- Une grille des salaires qui démarre effectivement au SMIC (hors primes).
- Fusion des coefficients 140 et 145 dans le coefficient 155 pour le salarié sans qualification et aller vers un début de grille au SMIC. Le passage au coefficient 170 après 6 mois.
- Augmentation de la GRE pour tous de 6%, un taux obtenu dans le Cher en 2011. L'augmentation prend en compte l'inflation, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la reconnaissance des qualifications, le déroulement de carrière notamment par la VAE, une formation réellement qualifiante pour les hommes dans les métiers de la métallurgie.
- Dans la perspective de la négociation de branche pour une grille unique de l'ouvrier au cadre avec 7 niveaux et 2 échelons par niveau. Contre l'écrasement de la grille vers le bas avec une échelle des salaires de 1 à 4 : aller vers une échelle de 1 à 5 avec des écarts de qualifications entre les coefficients. Le doublement garanti du salaire sur toute une carrière avec changement minimum de coefficient tous les 4 ans.

Valeur du Point :

- Fixée à 7 €uros.

Prime d'ancienneté :

- Calculée sur le salaire réel comme cela est pratiqué dans le Cher, 1 % par année jusqu'à la fin de carrière prenant en compte les années effectuées dans les entreprises de la profession.

Prime de Panier :

- Versée aux travailleurs effectuant au moins 3 h de travail entre 21 h et 6 h ou ayant effectué 7 h de jour prolongeant au moins 1h après 21h.
- Son montant égal à 1 h 30 du SMIC quelle que soit la qualification du salarié.

Temps de Pause :

- 0 h 30 pour le travail posté, non inclus dans le calcul du SMIC.

Conditions de travail :

- Reconnaissance de la pénibilité permettant à ceux qui le souhaitent de partir en retraite à 55 ans pour avoir travaillé sur chaîne, travail posté, travaux pénibles.
- Permettre à ceux qui ont effectué 37,5 ans de versement de partir en retraite pleine et entière.
- Permettre à ceux qui sont exposés à des produits toxiques (amiante, éther de glycol...) de partir à 50 ans.
- Mise en place d'un dispositif de départ anticipé à la retraite avec un principe un départ une embauche de jeune en CDI.

Aide au transport :

- Financement des cartes d'abonnement transports en commun.
- Aide au transport par voiture aux frais réels.
- Prime de transport sur l'aller-retour.

-0-0-0-0-0-

-0-0-0-

-0-

Négociations Annuelles Salaires 17 janvier 2012

Les revendications de la CGT :

Les salariés, producteurs des richesses expriment leur mécontentement et leur refus de payer la crise de la dette publique dont ils ne sont nullement responsables. Les plans d'austérité du président Sarkozy pour sauvegarder les taux de profits du capital financier, impose, avec le diktat de leurs agences de notations et du Pacte européen, des sacrifices qui frappent les salariés par le gel des salaires et taxation du pouvoir d'achat des populations, pour payer une dette fiscale et sociale du capital qui ne fait que creuser la dette et vivre sur le pays avec le pactole. Cette politique se paie aussi en baisse de taux de croissance, en perte d'emploi et de compétence, à commencer dans la métallurgie avec des licenciements pour délocalisation, le chômage partiel sur fond de mise en cause de la protection sociale.

Si l'on veut s'attaquer aux causes de la crise pour en sortir, il n'est pas d'autre voie que la relance de l'économie menacée de récession par le partage des richesses, fruit du travail, le pouvoir d'achat. La priorité doit être mise dans l'investissement humain et matériel, le moratoire sur les licenciements pour les profits pour stopper les délocalisations, la reconnaissance des qualifications des métiers de la métallurgie dans des grilles de salaires, permettant un réel déroulement de carrière. On est loin du compte et à la traîne dans le Cher.

Pour la relance, la CGT est pour aller vers un SMIC à 1 700 euros. Les statistiques montrent que 55% des conventions collectives du secteur privé sont illicites avec des bas de grilles au dessous du SMIC, compte tenu des 2 dernières augmentations du SMIC.

Les métallurgistes du Cher veulent une prise en compte du SMIC compte tenu de l'inflation projetée en 2012.

Salaires :

GRE :

- Une grille des salaires qui démarre effectivement au SMIC (hors primes).
- Fusion des coefficients 140 et 145 dans le coefficient 155 pour le salarié sans qualification et aller vers un début de grille au SMIC. Le passage au coefficient 170 après 6 mois.
- Augmentation de la GRE pour tous de 6%, un taux obtenu dans le Cher en 2011. L'augmentation prend en compte l'inflation, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la reconnaissance des qualifications, le déroulement de carrière notamment par la VAE, une formation réellement qualifiante pour les hommes dans les métiers de la métallurgie.
- Dans la perspective de la négociation de branche pour une grille unique de l'ouvrier au cadre avec 7 niveaux et 2 échelons par niveau. Contre l'écrasement de la grille vers le bas avec une échelle des salaires de 1 à 4 : aller vers une échelle de 1 à 5 avec des écarts de qualifications entre les coefficients. Le doublement garanti du salaire sur toute une carrière avec changement minimum de coefficient tous les 4 ans.

Valeur du Point :

- Fixée à 7 €uros.

Prime d'ancienneté :

- Calculée sur le salaire réel comme cela est pratiqué dans le Cher, 1 % par année jusqu'à la fin de carrière prenant en compte les années effectuées dans les entreprises de la profession.

Prime de Panier :

- Versée aux travailleurs effectuant au moins 3 h de travail entre 21 h et 6 h ou ayant effectué 7 h de jour prolongeant au moins 1h après 21h.
- Son montant égal à 1 h 30 du SMIC quelle que soit la qualification du salarié.

Temps de Pause :

- 0 h 30 pour le travail posté, non inclus dans le calcul du SMIC.

Conditions de travail :

- Reconnaissance de la pénibilité permettant à ceux qui le souhaitent de partir en retraite à 55 ans pour avoir travaillé sur chaîne, travail posté, travaux pénibles.
- Permettre à ceux qui ont effectué 37,5 ans de versement de partir en retraite pleine et entière.
- Permettre à ceux qui sont exposés à des produits toxiques (amiante, éther de glycol...) de partir à 50 ans.
- Mise en place d'un dispositif de départ anticipé à la retraite avec un principe un départ une embauche de jeune en CDI.

Aide au transport :

- Financement des cartes d'abonnement transports en commun.
- Aide au transport par voiture aux frais réels.
- Prime de transport sur l'aller-retour.

-0-0-0-0-0-

-0-0-0-

-0-